

PROGRAMME FORMATION PLOMB SANS MENTION CONTINUE

Selon l'arrêté du 1er juillet 2024 définissant les critères de certification des diagnostiqueurs intervenant dans les domaines du diagnostic amiante, électricité, gaz, plomb et termite, de leurs organismes de formation et les exigences applicables aux organismes de certification.



Durée totale de la formation	1 jour soit 7 heures
Objectif	Mise à jour des connaissances pour la réalisation des Constats des Risques d'Exposition au Plomb
Prérequis	Etre certifié Plomb sans mention
Matériel requis	Ordinateur et une bonne connexion Internet
Moyens	LMS MOODLE
Formateurs qualifiés	M. NAIT-SIDNAS Jurgurtha M. NAIT-SIDNAS Massiles M. TARIK Alik
Contact	01 55 17 80 00

Campus Paris-Nanterre

93 boulevard de la Seine
CS 40 177
92 023 NANTERRE Cedex
T. +33(0)1 55 17 80 00



cesi.fr

CESI SAS Société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 1 100 000 €

Siège social : Tour PB5 (6^e étage) 1 avenue du Général De Gaulle F-92074 Paris La Défense – RCS Nanterre 342 707 502

PROG FC – Doc 025 – V02 (25.07.25)

Contenu de la formation

① *Rappel des nouveautés législatives, réglementaires ou normatives ainsi que des évolutions techniques.*

THEORIE

- Les différentes structures, les principaux systèmes constructifs, la terminologie technique tout corps d'état et la terminologie juridique du bâtiment.
- L'historique de l'utilisation du plomb et de ses composés dans les bâtiments d'habitation, des techniques d'utilisation du plomb, et notamment dans les peintures.
- L'historique de la réglementation de l'utilisation et de l'interdiction de certains des composés du plomb dans les peintures;
- Les composés du matériau plomb contenu dans les peintures :
 - Formes chimiques sous lesquelles le plomb a été utilisé ;
 - Propriétés physico-chimiques du plomb et de ses composés ;
 - Distinction entre plomb total et plomb acido-soluble.
- Le risque sanitaire lié à une exposition au plomb :
 - Connaissance des situations et compréhension des mécanismes exposant des personnes au plomb dans l'habitation, et notamment des enfants ;
 - Conséquences sur la santé de l'exposition au plomb.
- Les dispositifs législatifs et réglementaires actuels relatifs à la protection de la population contre les risques liés à une exposition au plomb dans les immeubles bâtis, à la protection des travailleurs et à l'élimination des déchets contenant du plomb.
- Le rôle, les obligations et les responsabilités des différents intervenants dans la prévention des risques liés au plomb dans les bâtiments d'habitation.
- Les normes et les méthodes de repérage, des revêtements contenant du plomb, d'évaluation de leur état de conservation, les méthodes de prélèvement et les principes et méthodes d'analyse chimique.
- L'identification et la caractérisation des critères de dégradation du bâti, qui font partie intégrante de l'établissement d'un constat de risque d'exposition au plomb.

Campus Paris-Nanterre

93 boulevard de la Seine
CS 40 177
92 023 NANTERRE Cedex
T. +33(0)1 55 17 80 00



cesi.fr

CESI SAS Société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 1 100 000 €

Siège social : Tour PB5 (6^e étage) 1 avenue du Général De Gaulle F-92074 Paris La Défense – RCS Nanterre 342 707 502

PROG FC – Doc 025 – V02 (25.07.25)

PRATIQUE

- Maîtrise les méthodes de mesurage :
- Principes et modalités pratiques de réalisation de l'analyse des peintures par appareil portable à fluorescence X capable d'analyser au moins la raie K du spectre de fluorescence émis en réponse par le plomb, limites de la méthode ;
- Principes de sécurité liés à l'utilisation de ces appareils.
- Maîtrise les modalités de réalisation des missions de repérage des revêtements contenant du plomb, d'évaluation de leur état de conservation et des protocoles d'intervention lors du repérage.
- Maîtrise le protocole décrit par l'arrêté du 19 août 2011 relatif au constat de risque d'exposition au plomb.
- Maîtrise l'identification et la caractérisation des critères de dégradation du bâti, qui font partie intégrante de l'établissement d'un constat de risque d'exposition au plomb.
- Sait faire une analyse de risque lié à l'exercice de son activité.
- Sait élaborer un rapport détaillé, élaborer des croquis, formuler et rédiger des conclusions.
- Sait rédiger des rapports en langue française qui constituent la matérialisation des contrôles effectués.

EVALUATION FINALE

- Théorie : QCM avec seuil de validation à 60 %

TARIF

250 €

Campus Paris-Nanterre

93 boulevard de la Seine
CS 40 177
92 023 NANTERRE Cedex
T. +33(0)1 55 17 80 00



cesi.fr

CESI SAS Société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 1 100 000 €

Siège social : Tour PB5 (6^e étage) 1 avenue du Général De Gaulle F-92074 Paris La Défense – RCS Nanterre 342 707 502

PROG FC – Doc 025 – V02 (25.07.25)